



SARH TRIBUNE

Bulletin Régional d'Éducation pour un Développement Intégré
N° 020 du 23 Avril au 7 Mai 2005

«Un peuple va vers sa
ruine quand
les honnêtes gens
n'ont plus qu'un
courage inférieur à
celui
des individus
malhonnêtes »

Abraham Lincoln,
ancien Président
USA

Éditorial

Les mangues pourrissent

On ne sait quoi faire avec les mangues à Sarh? La période allant de mars-avril de chaque année est marquée par l'abondance des mangues qui finissent par pourrir. Le pourrissement mérite une réflexion et interpelle simple citoyen, opérateur économique et autorité politique. Les mangues sont vendues sur tous les marchés de la ville. Même les coins des rues sont bondés de ces fruits attrayants à vue d'oeil. L'offre est tellement supérieure à la demande à telle enseigne que ces fruits délicieux mévendus pourrissent quelques heures après à cause de la chaleur et des conditions de conservation quelque peu insalubres dans lesquelles ils sont exposés.

Que faut-il faire ? S'il y a des personnes pleines d'initiatives comme des opérateurs économiques soucieux du gaspillage des mangues à Sarh, ils sont interpellés. Interpellés en ce sens qu'aucune condition n'est créée dans la ville pour conserver ces mangues pendant des mois. Aucune entreprise de fabrication de jus et de confiture de mangues n'est non plus initiée ou créée. Pourtant, ce ne sont pas des hommes nantis de moyens qui manquent. Au lieu de construire des villas, il vaut mieux que l'on investisse dans ce genre d'action combien bénéfique pour toute la ville. Le développement d'une ville ou d'un pays n'est possible que si les hommes riches sont soucieux des pauvres et s'ils sont aussi inventifs pour créer des sociétés ou entreprises de transformation.

Si aucun opérateur économique n'est en mesure à lui seul de créer une société de transformation de mangues en jus et en confiture, cela peut être possible en partenariat avec les autres opérateurs économiques. Une entreprise agro-alimentaire installée à Sarh suffit pour que la population consomme les mangues durant toute l'année.

Il est important de créer une entreprise afin que des milliers de mangues ne soient plus jetées sur les poubelles à la merci des insectes, mais soient transformées en jus et en confiture pour les hommes comme cela se fait sous d'autres cieux.

LA REDACTION

LA PERIODE FASTE POUR LES FEMMES DE BALIMBA et DOYABA



Les marchandes discutent le prix des mangues

Dans ce numéro :

**LA MISE EN GARDE
DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE**
p.2

**DEPART des commerçants
yéménites: vérité ou mensonge ?**
p.3

SAO JUNIOR: un vieil orchestre
p.4

**SARH
TRIBUNE**

**Équipe de
Rédaction**

**Rédacteur
en Chef**
Allako-as
Mandbaye

**Secrétaire
de rédaction**
Sanodji
Abiathar

**Membres
de Rédaction :**
Louba-Heindé
Séraphin
Nanalmadime
Ramsès
Yanlomtouloum
Ngabou

POUR VOS COMMUNIQUES,

ANNONCES et PUBLICITE

Adressez vous à SARH TRIBUNE



Imprimé au SAVE
de Sarh
save@intnet.td

POLITIQUE

La mise en garde du Ministre de l'agriculture

En tournée de lancement de la campagne agricole 2005-2006 dans la zone méridionale, le chef du Département de l'agriculture, Laoukain Kourayo Medard a tenu un meeting le 16 mars à la place de l'indépendance de Sarh. Meeting ponctué de remontrances aux hommes en treillis qui arnaquent les paysans. **Par Allako-as Mandibaye**

« Je vais vous parler uniquement des tracasseries auxquelles sont sujettes les masses paysannes » a introduit le ministre. Au Tchad, explique Kourayo Medard, quand un adolescent de 18 ans et plus commet une infraction, il est responsable de son acte. Mais, constate-t-il, beaucoup d'agriculteurs se plaignent du fait que dans certaines localités quand un majeur commet une infraction et qu'il disparaît ou pas, les commandants de brigade, les policiers arrachent les bœufs d'attelage, les charrues, charrettes de ses parents prétextant les vendre pour réparer le tort commis. « C'est une pratique hors la loi qui doit cesser » a martelé le patron des agriculteurs. Si l'auteur d'un acte fuit, fait remarquer le ministre, les gendarmes doivent faire des messages partout pour le rechercher. Et s'ils le retrouvent, ils doivent le conduire au lieu de l'infraction pour le juger. Les parents ne doivent pas endosser la responsabilité d'un acte que le fils pourtant majeur a commis en dehors de la maison. « A partir d'aujourd'hui, cela doit cesser » a insisté le Ministre. Car selon lui, les agriculteurs ont trop souffert et il leur faut la liberté pour bien produire et contrecarrer la famine l'année prochaine. « Je crois que les gendarmes et commandants de brigade ici présents ont compris ! » interpelle Medard.

Le deuxième aspect de problème soulevé par l'ancien maire de Moundou concerne les plaintes. Selon lui, les textes stipulent que la plainte est gratuite pour tout le monde et dans tout le Tchad. Malheureusement, les gendarmes et policiers s'arrogent le droit de fixer des prix arbitraires (1500, 2000, 3000f cfa etc.) pour toute plainte déposée au commissariat ou à la brigade. « C'est aussi une pratique hors la loi qui doit cesser » a répété le ministre à l'endroit de l'assemblée.

Un autre point du meeting est le frais de déplacement qu'exigent les gendarmes et policiers. Un gendarme, policier est un citoyen recruté, formé, habillé, payé et envoyé dans une localité par l'État pour sécuriser la population et les biens. Or, force est donné de constater que quand il y a un évènement malheureux et qu'un citoyen demande l'intervention de la brigade ou du commissariat, les responsables de ces organes de sécurité exigent d'abord le droit de déplacement qui n'existe d'ailleurs dans aucun texte. « Ce sont des montages consistant à escroquer les paysans ignorants de leurs droits élémentaires. Cela doit aussi cesser » insiste et signent le ministre des paysans qui ajoute « à partir d'aujourd'hui, si un gendarme, commandant, policier vous demande le frais de déplacement avant d'aller en intervention quelque part, identifier le et courez chez le gouverneur, le préfet ou autre autorité pour vous trouver une solution ». L'on ne doit pas exiger de l'argent pour sauver une vie humaine.

Les commandants de Brigade et simple gendarmes mettent arbitrairement au violon les paysans et exigent d'eux le droit de violon comme si c'est une auberge. Le paysan qui n'a jamais passé une demi-heure en prison leur fait une promesse. Il va au village prendre la charrue, le boeuf pour vendre et payer le droit de violon qui lui a été exigé par ces gendarmes. « Cette pratique qui ruine les paysans doit aussi cesser » a crié le Ministre sur les commandants présents au meeting.

Le dernier point du meeting concerne la famine dont crie partout la population. A ce sujet, le Ministre a rassuré la population qu'à Sarh, il y a 700 tonnes de vivres dans le magasin de l'ONASA. Ces sacs de céréales, à en croire le Ministre, seront vendus à un prix subventionné par

l'État. Des comités de vente seront mis sur pied pour qu'à partir de la deuxième quinzaine du mois de mai, la vente puisse commencer. « Aucun citoyen n'aura le droit d'acheter plus de deux sacs parce que si on laisse la latitude aux gens d'en acheter plus, les commerçants viendront en acheter pour revendre sur le marché » a fait comprendre Laoukain.

En plus, il y aura des sacs de riz indien de première qualité qui seront aussi vendus à 5000f cfa le sac au lieu de 17500f comme sur le marché. « Je vous le dis à haute voix que cela sera vendu à 5000f. Si quelqu'un vous dit que c'est à 15000 f, refusez ! » a précisé le Ministre Medard.

Evènement de Maïbogo un an déjà

Le coordinateur du comité de suivi de l'Association pour le Développement Économique et Social (ADES) du canton Yomi dans le département du Mandoul occidental a organisé une conférence de presse le 21 mars 2005, à son domicile à N'djamena.

Cette conférence avait pour objet la commémoration de l'évènement de Maïbogo survenu le 21 mars 2004. Pour le coordinateur, huit mois après l'évènement, il n'y a aucun acte de sentence de la justice. Les 333 millions de francs cfa que les condamnés doivent verser à la population victime sont restés lettre morte.

A entendre le coordinateur, l'un des condamnés serait mort en prison et un autre s'est évadé. Les fils du canton Yomi ont l'intention d'édifier un monument à la place publique de Maïbogo à la mémoire des victimes.

T a k a d j i E d o u a r d

CULTURE

Sao Junior : un vieil orchestre

Créé à N'Djaména en 1973 sous la dénomination Sao Junior Première Formule, le groupe du technicien musicologique Saradoumngué Yamadjita Mahamat existe à Sarh depuis une dizaine d'années.

Par Allako-as Mandibaye



Sao Junior première formule au début, l'orchestre était devenu quelques mois après, Sao Junior deuxième formule

parce que le chef Saradoumngué qui venait de sortir de l'initiation Yondo n'avait plus de contact avec ses éléments non initiés. Cette rénovation « Sao Junior deuxième formule » fait aussi suite à la formation en muséologie qu'avait suivie Saradoumngué en Belgique pendant deux ans. Il est l'un des premiers techniciens muséologiques au Tchad. Son groupe était composé à l'époque de neuf éléments. Pourquoi Sao Junior ? Ce nom rime bien avec l'histoire tchadienne basée essentiellement sur les Sao considérés comme les tous premiers hommes. En 1977, Sao Junior a imprimé son premier Album « Expo 77 » dans lequel il y avait Eluza, Ruda, Yebissa, Kulonfié, Mai, Kadidja, Suicide etc. Affecté à Sarh en 1996 comme directeur de musée, Saradoumngué Yamadjita a encore rénové son orchestre en le dénommant « Sao Junior troisième formule » composé de 12 personnes dont deux d'appui. Sao Junior joue-t-il de la vieillerie comme le dit la population sarhoise ? Non répond l'ancien étudiant de l'école des techniciens de

la culture au Nigeria. « Il y a de la nouveauté dans les morceaux qu'on joue mais les gens ne se rendent pas compte. Près de 60% du répertoire sont des nouveautés » défend-il. L'évolution de Sao Junior troisième formule dans les différents bars de la ville témoigne l'importance que les gens accordent aux anciens morceaux qui rappellent les vieux temps. Le diplômé en conservation du patrimoine culturel à l'institut du Niger ne trouve pas opportun d'entrer au studio pour le fait que le droit d'auteur n'est pas jusqu'à présent effectif au Tchad. « Ceux qui ont sorti des nouveaux morceaux ne font que mendier. Donc, il ne sert à rien de penser 400 à 500 mille » doit justifier le conservateur qui trouve qu'en tant que technicien de la culture, il vit mieux les choses que les autres. 53 ans, cet homme est présent dans les domaines de la culture. Directeur du musée de Sarh mais tous les temps à la délégation de la culture. Son travail de conservation du patrimoine culturel s'étend de Salamata jusqu'à la Tandjilé. Père de cinq enfants, Saradoumngué est de la région du Moyen Chari. Il estime que dans cette région, il y a un manque notoire de moyen pour promouvoir la culture. Le droit d'auteur créé depuis trois ou quatre ans devait normalement encourager les artistes qui produisent. Mais, il constate malheureusement une concurrence déloyale marquée par l'entrée abusive des œuvres étrangères au Tchad. Et dans les lieux de parvente, ce sont ces morceaux étrangers qui sont joués.

La violation des droits de l'Homme inquiète DHSF

Au cours d'une conférence de presse tenue le 26 mars dernier à N'Djaména, Droits de l'Homme Sans Frontière (DHSF) a présenté la 3^{ème} édition de son rapport sur les violations des droits humains au Tchad et dans le monde en 2004. L'année 2004 a été, selon le rapport, marquée par des crimes graves, des tortures et traitements cruels inhumains. La cause de cette grave situation est l'impunité et l'incompétence de la justice. Le document souligne que les gouvernements et commandants de brigade qui se veulent des juges, torturent et rackettent les masses rurales analphabètes sans défense. Le président de DHSF Daniel Passalet, a déclaré qu'au Tchad les violations des droits humains sont très fréquentes et les cas présentés dans le rapport doivent attirer l'attention de tous les Tchadiens. Selon Passalet, même les défenseurs des droits de l'Homme à travers le pays sont souvent agressés. Dans le document, plusieurs cas de violation de droits de l'homme sont à noter; il y a celui de Mr Daigerim Dodoum Etienne, substitut d'Abéché assassiné à coup de couteau par un justiciable, celui d'Alamine, un mineur assassiné par une bande de gamins à l'hippodrome de N'djaména, de Timohée Nedam correspondant de la RNT à Pala mort suite aux tortures infligées par les gendarmes. L'évènement de Maibogo est aussi cité. Il y a eu de graves violations de droits humains en 2004 au Tchad.

Takadji Edouard

GRÈVES RÉPÉTÉES DES ENSEIGNANTS: SOURCE DE HAINE ENTRE LES ÉLÈVES

A Sarh, durant trois semaines, les enseignants des établissements publics avaient cessé de travailler. Cause : revendication des salaires des mois de février-mars et les primes des examens de l'année 2003-2004. Finalement, les congés de paque qui devraient durer que trois jours selon la décision du ministre de l'éducation, sont transformés en une grève qui a duré longtemps que l'on ne l'aurait pensé. Ce qui a été inquiétant c'est que durant les trois semaines de la grève, seuls les élèves des établissements privés faisaient cours au grand mécontentement de leurs condisciples des établissements publics. Cette situation entretenue par le gouverne-

ment depuis des années, couve des haines qui, croyons-le, arriveront un jour à maturité et mettront en mal la cohabitation pacifique entre élèves du privé et public.

Au fait, comment veut-on que les élèves qui préparent des examens s'acceptent quand ils ne profitent pas tous les mêmes chances de réussite ? Vraisemblablement difficile ! Parce que les élèves du privé étudient tous les chapitres au programme mais ceux du public n'en étudient que quelques uns à cause des grèves. Ce faisant, malgré le degré de compréhension des élèves du public sur cette situation indépendante de leurs camarades du privé, il va sans dire que les premiers n'auront que de la haine contre les derniers. D'où injures et vio-

lences provoquées dans les établissements privés. Aussi, certains parents qui n'ont pas suffisamment de moyens financiers pour inscrire tous leurs enfants dans les établissements privés créent de la haine entre eux. Ceux qui sont dans le public ont les cœurs gros contre ceux du privé pour la simple raison que ces derniers font normalement cours. Face à cette situation, il est souhaitable que le gouvernement prenne ses responsabilités afin de payer régulièrement les salaires des enseignants. C'est de cette manière seulement qu'on pourrait juguler cette haine qui se nourrit entre les élèves et leurs assurer une formation de qualité, gage d'un avenir meilleur.

Teltanmadje Myangotnan (élève LCCL)